

Les français évoluent... Leur façon de communiquer également



7 personnes sur 10 considèrent ne pas être suffisamment informées par leur commune



80% des personnes souhaitent être informées par SMS

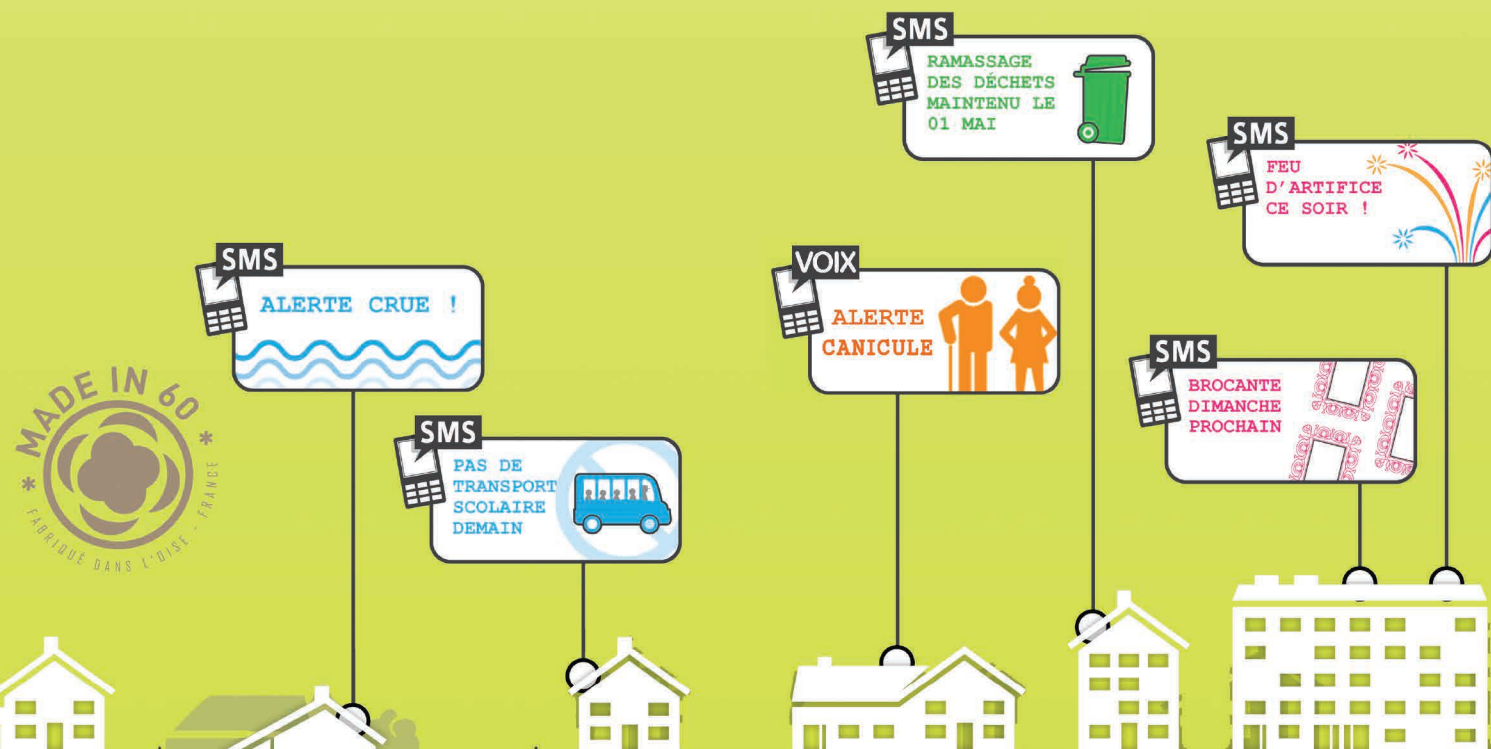


L'information devient accessible à tous par message vocal, sms et email



CONFORME A LA REGLEMENTATION

Au regard du Code Général des Collectivités Territoriales, du Code de l'urbanisme et du Code de l'environnement, le maire est tenu légalement d'adopter des politiques destinées à réduire les risques, se traduisant par des actions de prévention, de précaution et de protection des personnes et des biens.



UNE INFORMATION CIBLÉE

Contactez-nous

03 54 68 08 20
www.alertecitoyens.com

salon des maires
et des collectivités locales

L'AURÉAT
PRIX DE
L'INNOVATION

Nouveau : Alerte citoyens devient gratuit pour toutes les collectivités !